

COMMISSION DES TITRES D'INGENIEUR

Séance du 9 octobre 2007

Au cours de la séance plénière du 11 septembre 2007, qui s'est tenue à Neuilly-sur-Seine, la Commission a

- adopté, après modifications, le compte rendu de la séance plénière du 11 septembre 2007
- entendu trois communications du Président, relatives :
 - . à l'évaluation externe qui a eu lieu du 16 au 18 septembre 2007
 - . à sa rencontre avec le Président de la Conférence des grandes écoles, le 25 septembre 2007
 - . au suivi du programme d'actions 2006-2008
- examiné les propositions de la commission aval pour la composition du dossier simplifié qui devra être constitué par les écoles demandant une habilitation dans le cadre de l'apprentissage
- fait le point sur l'état d'avancement de l'organisation des missions pour les académies de Rennes, Nantes et Orléans-Tours.
- désigné des rapporteurs pour différentes missions, hors suivi périodique

Enfin, la Commission a donné des avis et pris des décisions:

1/ Suivi périodique des Académies de CRETEIL et VERSAILLES (habilitation à compter de la rentrée 2007)

Ecole Polytechnique (X) : Avis favorable au renouvellement, pour 6 ans, de l'habilitation à délivrer le titre d'*Ingénieur diplômé de l'Ecole polytechnique*, en formation initiale sous statut d'étudiant.

Institut supérieur de mécanique de Paris (SUPMECA) : Avis favorable au renouvellement, pour 6 ans, de l'habilitation à délivrer le titre d'*Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur de mécanique de Paris*, en formation initiale sous statut d'étudiant (sites de Saint-Ouen et Toulon).
Par ailleurs, la Commission prend acte de l'arrêt de l'année de spécialisation

Université Paris-X (en convention avec l'Institut supérieur de mécanique de Paris) : Avis favorable au renouvellement, pour 6 ans, de l'habilitation à délivrer le titre d'*Ingénieur diplômé de l'Université Paris-X, en convention avec l'Institut supérieur de mécanique de Paris, spécialité Mécanique, en partenariat avec l'ITII Ile-de-France*, en formation continue.

2/ Suivi périodique du Nord-Ouest (Académie de ROUEN) (habilitation à compter de la rentrée 2008)

Institut national des sciences appliquées de Rouen (INSA Rouen) : Avis favorable au renouvellement, pour 6 ans à compter de la rentrée 2007, de l'habilitation à délivrer le titre d'*Ingénieur diplômé de l'Institut national des sciences appliquées de Rouen* dans les cinq spécialités *Architecture des systèmes d'information - Chimie et procédés (nouvel intitulé) - Génie mathématique - Energétique et propulsion - Mécanique (nouvel intitulé)*, en formation initiale sous statut d'étudiant.

ESITPA - Ecole supérieure d'ingénieurs et techniciens pour l'agriculture : Décision d'habilitation, pour 3 ans, à délivrer le titre d'*Ingénieur diplômé de l'ESITPA - Ecole d'ingénieurs en agriculture*, en formation initiale sous statut d'étudiant et sous statut d'apprenti.



Commission
des Titres d'Ingénieur

COMMISSION DES TITRES D'INGENIEUR

Séance du 9 octobre 2007

ESITPA - Ecole d'ingénieurs en agriculture est le nouveau nom proposé, en septembre 2007, par le Bureau de l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture, pour l'*Ecole supérieure d'ingénieurs et techniciens pour l'agriculture*

Ecole supérieure d'ingénieurs en génie électrique (ESIGELEC): Décision de renouvellement, pour 6 ans, de l'habilitation à délivrer le titre d'*Ingénieur diplômé de l'Ecole supérieure d'ingénieurs en génie électrique*, en formation initiale sous statut d'étudiant et sous statut d'apprenti, ainsi qu'en formation continue.

André MORA